

## CULTURES COLLÈGES

### Charte du Prix littéraire des collèges

***En s'inscrivant au "Prix littéraire des collèges du Territoire de Belfort", chaque collège participant s'engage à respecter la présente Charte.***

#### Préambule

- Le Prix littéraire des collèges du Territoire de Belfort se veut un outil
    - o de découverte et de mise en appétit de lectures,
    - o de valorisation des acquis et de la maîtrise de l'oral.Il privilégie l'aspect lecture-plaisir.
  - S'inscrivant dans la lutte contre l'illettrisme, il ambitionne de donner le goût de la lecture en proposant aux collégiens de 5<sup>ème</sup> et de 4<sup>ème</sup> du département une sélection de cinq romans pour la jeunesse (auteurs francophones) ainsi qu'une rencontre avec un des auteurs.
- ➔ Ce prix s'insère, à compter de l'année scolaire 2019-2020, dans le dispositif « Cultures Collèges » qui en garantira le bon fonctionnement.

#### Objectifs

- Promouvoir la lecture plaisir,
- Sensibiliser les collégiens à la littérature pour la jeunesse en leur proposant en lecture un panel de romans de tous genres littéraires et abordant des thèmes variés,
- Impulser la lecture individuelle ou en groupe,
- Permettre aux participants de s'exprimer à l'oral et de faire valoir leurs opinions par le biais de séances de travail autour de leurs lectures, puis devant un auteur lors des rencontres,
- Favoriser le développement de leur esprit d'analyse et leur sens critique,
- Respecter la personnalité et les goûts de chacun en lui permettant de choisir ses lectures (3 livres minimum parmi les 5 proposés),
- Permettre à chacun d'exprimer son choix individuel à travers un vote,
- Valoriser les participants non seulement en tant que passeurs de livres, mais aussi en tant que créateurs en leur permettant d'exprimer leurs aptitudes à travers des travaux (affiches, maquettes, vidéos...) qui seront ensuite mis en valeur.

#### Engagements de la Médiathèque départementale

La Médiathèque départementale :

- achète et prête les livres, entre 4 et 8 exemplaires par classe chaque année (selon le prix des livres et le nombre de classes participantes),
- finance et organise les rencontres avec les auteurs selon les modalités suivantes : un auteur par classe et par niveau, le choix de l'auteur étant laissé à chaque collège,
- fixe les dates et les horaires des rencontres,
- propose à chaque collège, à l'issue du Prix, 2 exemplaires de chaque titre en dépôt permanent,
- constitue des valises pour la lecture suivie, valises qui seront laissées en dépôt dans les collèges ou à l'Atelier Canopé.

### **Engagements de l'établissement participant**

L'établissement participant :

- inscrit, par niveau, une classe ou l'équivalent d'une classe (groupe constitué d'élèves volontaires issus des différentes classes du même niveau – maximum 30),
- fait lire aux collégiens, seuls ou en groupe, au minimum 3 titres parmi la sélection des 5 titres proposée par niveau,
- accepte de recevoir un auteur par classe et par niveau,
- choisit l'auteur,
- accepte que la date et l'heure des rencontres soient fixées par la Médiathèque départementale,
- prépare les rencontres avec l'auteur : échanges en amont, préparation d'une exposition, présentoir avec les livres de l'auteur, travaux autour du livre et de ses personnages, modalités de l'interview, etc....
- met à disposition pour la rencontre entre les élèves et l'auteur une salle adaptée (éviter les salles polyvalentes, préférer le CDI ou un local aménagé),
- prend en charge l'auteur, entre le collège et la gare ou son hôtel, à l'aller comme au retour - la Médiathèque départementale n'interviendra qu'en cas d'accord préalable ou de difficultés avérées,
- veille, lors de la rencontre, à la cohésion du groupe et à la cohérence du questionnaire lorsqu'il s'agit d'élèves volontaires issus de différentes classes,
- offre à l'auteur son repas à la restauration scolaire (dans le collège ou à proximité),
- assure la mise en valeur des travaux des élèves,
- communique à la Médiathèque départementale photos, vidéos et/ou liens vers le site du collège ou du blog à fin de bilan.

### **Personnes ressources**

- Véronique Poulet : [veronique.poulet@territoiredebelfort.fr](mailto:veronique.poulet@territoiredebelfort.fr)
- Virginie Grieder : [virginie.grieder@territoiredebelfort.fr](mailto:virginie.grieder@territoiredebelfort.fr)
- Gérard Oustric : [gerard.oustric@ac-besancon.fr](mailto:gerard.oustric@ac-besancon.fr)
- Ghislaine Prenez : [ghislaine.prenez@reseau-canope.fr](mailto:ghislaine.prenez@reseau-canope.fr)